



## Déclaration des risques en cours

Les conditions générales précisent les conditions de déclaration par vos soins des éventuels risques en cours lors de votre adhésion et les conditions dans lesquelles Malakoff Médéric Prévoyance les prend en charge.

- L'entreprise déclare ne pas avoir, à la date de signature du présent document, de salariés et/ou anciens salariés en incapacité de travail (incapacité temporaire ou invalidité) ni de bénéficiaires percevant une rente d'éducation ou une rente de conjoint substitutive à la date de signature du présent document.

Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet des garanties, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement Malakoff Médéric Prévoyance.

- L'entreprise déclare avoir des salariés et/ou anciens salariés en incapacité de travail (incapacité temporaire ou invalidité), et/ou des bénéficiaires percevant une rente d'éducation ou une rente de conjoint substitutive, et retourne l'imprimé « État des risques en cours » dûment complété.

À la réception de l'imprimé « L'État des risques en cours » Malakoff Médéric Prévoyance proposera une tarification pour la reprise des risques en cours et une nouvelle proposition de contrat sera établie.

## Conditions d'acceptation du contrat

La présente demande d'adhésion est à retourner signée à votre interlocuteur Malakoff Médéric.

L'entreprise reconnaît avoir reçu, avant la signature de la présente demande d'adhésion, les conditions générales « Régime de prévoyance de l'ensemble du personnel relevant de la convention collective des Hôtels, Cafés, Restaurants ».

Ce document lui a été remis le

Malakoff Médéric Prévoyance est habilitée à gérer les garanties rente d'éducation et rente de conjoint substitutive assurées par l'OCIRP.

L'acceptation par Malakoff Médéric Prévoyance des conditions contractuelles est formalisée par l'envoi de conditions particulières, qui associées aux conditions générales forment le contrat d'assurance. Les conditions particulières précisent la date d'effet, les garanties souscrites, la catégorie de personnel assurée et les taux de cotisations.

L'entreprise devra retourner un exemplaire signé des conditions particulières. Elle s'engage à procéder au versement des cotisations telles qu'elles figurent au présent document, pour la couverture des risques correspondants.

La date d'effet des garanties retenue par Malakoff Médéric Prévoyance sera au plus tôt la date d'embauche du premier salarié.

Date d'effet souhaitée du contrat

Fait à ....., le

Cachet de l'Entreprise

Nom et fonction du signataire .....

Signature

